

Séance du 7 décembre 2006

	Présents (8/8) : BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique. RIEU Patrice, ANE François, GALIN Jean-Pierre
1°) Compte-rendu de la séance précédente	Adopté
2°) Informations diverses	<ul style="list-style-type: none">a) Zone des Campagnes : Une réunion de travail se tiendra avec le cabinet SEGUI-COLLOMB le 19 décembre 2006 à 15 heures à la Mairie.b) Tribunal Administratif : réception ce jour d'un mémoire du tribunal administratif, concernant la demande d'annulation d'une délibération du Conseil Municipal en février 2000 sur l'hydroélectricité, qui sera transmis au conseil de la Commune, Maître Accaries.c) Enregistrement au journal officiel de la dissolution de l'association Aulus-Animations.d) Lettre recommandée envoyée par Monsieur le Maire, à l'association MATT, demandant la convocation rapide d'une assemblée générale.
3°) Ouverture de la station de ski de Guzet	Les commissions communales de sécurité se sont tenues le 10 novembre 2006 à USTOU pour mettre à jour le plan de secours et le PIDA présentés par monsieur le Maire et adoptés à l'unanimité (8/8) par le Conseil Municipal, qui adopte aussi la délibération sur le tarif des secours. Monsieur le Maire a pris les arrêtés concernant la création de la commission communale de sécurité, la nomination du responsable des secours et la sécurité sur les pistes.
4°) Ouverture de la Station de ski de fond de l'Etang de l'Hers	Monsieur le Maire a pris les arrêtés de création de la commission communale de sécurité, de nomination du responsable du plan de secours et de la sécurité sur les pistes de ski de fond. Les commissions de sécurité se sont tenues au Port ce jour à 15 heures pour mettre à jour le plan de secours présenté par Monsieur le Maire et adopté à l'unanimité (8/8) par le Conseil Municipal, ainsi que la délibération sur les tarifs des secours.
5°) Electrification chemin de Cameza pour fromagerie	Les propriétaires des parcelles 815 et 816 n'étant pas joignables par lettre recommandée, le Conseil délibère (6 pour, 2 pour la même proposition avec variante technique) pour autoriser le SDCEA à demander un dossier d'enquête pour établissement de servitudes au titre d'utilité publique.
6°) Achat de terrains et batisse	<ul style="list-style-type: none">a) La Mutuelle Générale de la Police propose à la Commune la donation de la parcelle N°2676 (ancien N° 116) section A. d'une contenance de 5 925 m2 aux Hilles, à l'entrée du village (zone inondable). Le Conseil accepte à l'unanimité (8/8) la proposition.b) Le Conseil demande à Monsieur le Maire de relancer la négociation sur les terrains chemin de la Gare, en améliorant la dernière offre qui avait été faite aux propriétaires, la famille BARES, et en se renseignant sur les possibilités de subventions, par la Région, pour l'acquisition de réserves foncières.c) Idem pour la dernière proposition de Madame RAYNAUD, pour son garage : relancer la négociation en améliorant notre proposition.
7°) Récupération de la TVA sur acrobranches	Une possibilité est offerte aux collectivités de récupérer la TVA sur la réalisation d'une structure donnée en gestion par délégation de service public de type affermage, à un prestataire assujetti lui-même à la TVA. Il convient pour cela, après consultations des services fiscaux et des services de la Préfecture, de transférer le droit à déduction de la TVA au prestataire, en lui fournissant une attestation et de prévoir un avenant au contrat de DSP déjà signé, prévoyant la reversion de la TVA à la Commune. Nous profiterons de cet avenant pour corriger une coquille à l'avant dernier paragraphe du contrat. Le Conseil, après discussion, adopte la proposition à l'unanimité (8/8)
8°) Cinéma d'Arts et d'Essais	Le plan de financement semble pouvoir être réalisé, d'après les premiers échos du Département et de la Région. Par le même transfert du droit à déduction que précédemment la contribution proposée par le

	<p>Candidat Délégué pourrait être ramenée à 52 000 € (au lieu de 72 723 €).</p> <p>Celui-ci est réticent pour contribuer de façon cumulative de trois façons au projet :</p> <p>1°) il fait son affaire du déficit éventuel d'exploitation (risques et périls)</p> <p>2°) il rembourse à 10% l'annuité d'emprunt, diminuée de la reversion du fond de soutien</p> <p>3°) il contribue, sous une forme à définir (avance remboursable) au financement de la structure</p> <p>Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'affiner et de sécuriser, pour la Commune, le projet de contrat de DSP soumis à appel d'offre.</p> <p>Le Conseil juridique de la Municipalité sera mis à contribution et une réunion de travail sera consacrée au sujet.</p>
<p>9°) Climatisation de la Superette</p>	<p>Deux propositions de devis sont arrivées l'une de 7 559 € pour une puissance 13,8 Kw, l'autre de 13 914 kw pour une puissance de 20kw. Une troisième proposition doit nous parvenir.</p> <p>L'OMPCA subvention l'opération à hauteur de 30% (moitié FISAC, moitié Communauté des Communes).</p> <p>Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour négocier une augmentation de loyer permettant le remboursement de l'emprunt afférent aux 70% pris en charge par la Commune, par convention, le maître d'ouvrage devant être le commerçant, l'équipement restant attaché au commerce, quelque soit le locataire..</p>
<p>10°) Etude hydrogéologique</p>	<p>Une étude a été commandée par la Commune à l'Université d'Avignon, UFR sciences de la nature/laboratoire d'hydrogéologie, sur certains isotopes de l'eau thermale, pour estimer la trajectoire, le circulation et le temps de parcours de l'eau thermale, depuis le point de chute de l'eau de pluie jusqu'à la sortie aux griffons. L'objectif final étant d'estimer les risques d'un forage pour augmenter les capacités de production journalière. L'étude différencie les quatre sources en terme de parcours et de mélange ou pas avec l'eau de ruissellement.</p> <p>Une réunion sera organisée pour restituer les conclusions de l'étude. Coût de l'étude : 1 848,42 € TTC</p>
<p>11°) Proposition du RTM pour améliorer l'ouvrage paravalanche et la sécurité à l'entrée du village</p>	<p>Sur l'enveloppe prévue route de La Trappe, financée à 70% il reste 14 000 € HT du fait de l'appel d'offre et du choix d'une proposition très performante sur le plan financier (48 000 € dépensés sur les 62 000 € prévus) Si la Commune montre une volonté d'optimiser la sécurité de la RD8, le RTM accompagnera positivement le dépôt d'un dossier complémentaire, à l'entrée du village (effondrement du chemin de la Ruère) pour un montant de 11 000 € HT subventionné à 70%.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p>12°) Tarifs concessions du Columbarium</p>	<p>Le Conseil adopte le tarif de 150 € pour une concession de 99 ans par habitacle.</p>
<p>13°) Maison du temps libre</p>	<p>Le Conseil décide à l'unanimité de porter le tarif de location de la MTL à 50 € par jour quelque soit la saison.</p>
<p>14°) Réparation des toitures de chalets au camping</p>	<p>Le Conseil décide de prendre en charge la réparation du toit d'un premier chalet, avant l'hiver, pour un devis de 1 899,79 € HT.</p> <p>Les travaux pour un deuxième toit seront budgétés en 2007.</p>
<p>15°) Filets de protection pour le terrain de football</p>	<p>Accord de principe du Conseil, à budgéter en 2007, et à réaliser par tranche.</p>
<p>16°) Délibération budgétaire modificative</p>	<p>La prise en charge des 70% de l'emprunt de la Banque Populaire par le SMDEA n'a pas été réalisée du fait d'un prélèvement automatique non contrôlé par la Perception : Cet emprunt est pour le moment payé à 100% par la Commune. La somme budgétée n'étant que de 30% de l'annuité et le temps de traitement administratif étant particulièrement long, un virement de crédit sera sans doute nécessaire en attendant la régularisation de l'opération.</p>